

Examens en médecine : l'unif de Namur attaquée en justice

● Mardi prochain, une quinzaine de parents d'étudiants inscrits l'an passé en première année de médecine assigne la faculté de médecine de Namur en justice. Ils demanderont, devant le tribunal des référés de Namur, que leur enfant en échec ne soit pas considéré comme bisseur et échappe au fameux nouveau concours mis en place pour les élèves inscrits en première pour cette année scolaire 2015-2016.

La plupart de ces étudiants avaient signé pour un allègement. « L'enfui, c'est que l'université de Namur avait fixé la barre très haut : il fallait réussir 45 crédits pour poursuivre le

cycle, alors que les autres unifs fixent ces allègements entre 16 et 44 crédits », dénonce une maman, très en colère. « En fait, qu'on ait opté pour l'allègement ou pas, il fallait réussir 45 crédits pour passer. Ce n'était donc pas un allègement. Nos enfants sont aujourd'hui considérés comme bisseurs et du coup, tombent dans le nouveau système du concours. À cause de cela, on ne les autorise même pas à suivre les cours de 2^e année, dans les branches qu'ils ont réussies. C'est honteux car rien de tout cela n'a été expliqué clairement au départ ».

PAS AU BON ENDROIT...

« Namur est la seule unif à imposer un nombre de crédits si élevé, observe M^e Geoffroy Generet, l'avocat

des parents. *Cet allègement n'en était pas un ! Nous demandons donc que les élèves concernés soient dispensés du concours ».*

Les étudiants ont vraiment l'impression d'avoir été roulés dans la farine. Si une quinzaine seulement, sur les centaines qui ont raté, va en justice, c'est parce que beaucoup se sont découragés et ont renoncé à la médecine.

Du côté de l'université de Namur, M^e Yves Prinz déclare : « La procédure est mal aiguillée. C'est devant le conseil d'État et non devant le tribunal qu'il fallait agir ». Il annonce... une heure et demie de plaidoiries pour détailler son propos. ■

F. DE H.